



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JUIN 2018

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Roberto RIGHETTI, Vice-Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENYOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry Durand, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Catherine BOERTSCHER

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR (modifié) :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 24 avril et 22 mai 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
 - a) Aménagement et grands projets du 28 mai

- b) Sports du 7 juin
- c) Infrastructures et environnement du 11 juin
- d) Economie et finances du 14 juin
- e) Aménagement et grands projets du 18 juin

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 128-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates
- b) D 130-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 41'000.- pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates en complément à l'étude « mobilité » menée par le Canton
- c) D 132-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 315'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates
- d) D 135-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 4'170'000.- pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates
- e) D 136-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la 1^{ère} étape de mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

7. Proposition du Conseil municipal

A. Motion

- a) M 16-2018 P : Pour promouvoir les contrats de quartier à Plan-les-Ouates

B. Résolution

- a) R 12-2018 P : Pour l'envoi d'un courrier destiné à Messieurs Antonio Hodgers et Serge Dal Busco

8. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Avant d'aborder l'ordre du jour, il cède la parole à Mme le Maire.

Mme Monbaron annonce que, suite aux dernières discussions des commissions et notamment de celles qui ont eu lieu en commission des finances, le Conseil administratif propose le retrait de la délibération D 129-2018 R (point 5. A. b)) de cet ordre du jour. Ceci afin qu'ils puissent apporter des réponses à toutes les questions en suspens.

Le Président annonce, quant à lui, qu'une motion intitulée : '*Pour promouvoir les contrats de quartier à Plan-les-Ouates*', a été déposée par le parti socialiste de Plan-les-Ouates. Il leur demande de se prononcer sur l'ajout de cette motion à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil municipal accepte de porter à l'ordre du jour de cette séance, la motion M 16-2018 P : Pour promouvoir les contrats de quartier à Plan-les-Ouates, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président excuse l'absence de Mme Borstcher.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 24 AVRIL ET 22 MAI 2018

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2018

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 21 voix pour et 2 abstentions, sans modification.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018

Mme Saas, demande les modifications suivantes, en page 24, point 9.9 :

Ligne 4 : Elle souhaite que soit supprimée la phrase suivante, exprimée, bien évidemment, sur le ton de la plaisanterie :

'Elle voulait même instaurer une dictature, mais elle n'a pas pu, puisqu'ils sont en démocratie.'

Ligne 1 : Elle demande à ce qu'il soit précisé qu'elle remercie également M. Rochetin qui, à l'instar de M. Magnin, lui a fait un beau discours :

'Mme Saas remercie M. Magnin et se dit touchée par ses mots.'

Lire :

'Mme Saas remercie MM. Magnin et Rochetin et se dit touchée par leurs mots.'

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 21 voix pour et 2 abstentions, sous réserve des modifications demandées.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 28 juin 2018 et s'achèvera le 27 septembre 2018, en raison de la suspension estivale du 15 juillet au 15 août 2018.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Rugby Genève-Plan-les-Ouates

Mme Monbaron annonce que le Rugby Genève/Plan-les-Ouates est champion suisse 2018. Ils ont mis fin, le week-end dernier, à leur frustration d'avoir perdu deux fois successivement contre Nyon en finale et a ainsi enlevé leur 6^{ème} titre national, le premier depuis 2015, en dominant Hermance 20 à 10 au stade de Colovray, à Nyon. Bravo à eux !

3.2. Tournoi de l'Ascension

Mme Monbaron informe que le tournoi de l'Ascension du football club Plan-les-Ouates a remporté un grand succès malgré la météo capricieuse. Plusieurs centaines d'enfants ont participé à cette magnifique journée. Dans le cadre de ce tournoi, les élus du Conseil municipal et l'association des Schtroumpfs ont pris part à un match de gala pour rappeler à tous que le sport est synonyme d'intégration et de partage.

3.3. Tournoi de Pentecôte

Mme Monbaron annonce que le rugby, de son côté, a fait son tournoi à la Pentecôte le dimanche 20 mai 2018. Ce sont des enfants de catégorie U6 à U12 qui se sont disputés certains matchs au stade des Cherpines.

3.4. Sport'ouverte

Mme Monbaron informe que la première édition de Sport'ouvertes qui est une organisation mise sur pied par le secteur sport de la Commune, s'est déroulée du 28 mai au 3 juin dernier. Les nombreux visiteurs et leur enthousiasme ont été fort appréciés des bénévoles des sociétés sportives qui proposaient de découvrir leur sport tout au long de la semaine. Certaines activités ont suscité d'avantage d'intérêt. Plusieurs associations ont eu le plaisir de fidéliser de nouveaux membres par l'intermédiaire d'initiation et de démonstrations ouvertes à tous. Cette rencontre avec les associations sportives de leur Commune sera reconduite l'an prochain dans le courant du printemps.

3.5. Association des utilisateurs du skate park

Mme Monbaron annonce que le week-end dernier, l'association des utilisateurs du skate park a organisé, avec le soutien de la Commune, une manifestation afin de célébrer les 20 ans d'existence du skate park de Plan-les-Ouates. Effectivement, cela fait maintenant longtemps que ces premiers modules ont été installés en bordure des terrains de football des Cherpines. Ils ont pu vivre des démonstrations, des compétitions et diverses animations en musique, avec food-trucks, dans une ambiance très sympathique.

3.6. Promotion du sport – *Je cours pour ma forme*

Mme Monbaron informe que le projet *Je cours pour ma forme* a rencontré un grand succès avec 24 personnes inscrites sur un maximum de 25. Ils ont également des retours très positifs des participants. C'est un programme qui est soutenu par la Commune et qui est gratuit pour les habitants.

3.7. Urban training

Mme Monbaron rappelle que l'association Urban training, également subventionnée par la Commune, propose des cours gratuits alliant la marche et des exercices encadrés par un coach. C'est également un grand succès pour les deux premières sessions qui ont affiché complet. Les cours ont commencé le 8 mai dernier et ont lieu tous les mardis à 18H30 jusqu'à la fin septembre 2018. Le rendez-vous est fixé devant la Mairie et il n'y a pas besoin de s'inscrire.

3.8. *Sport city Tour*

Mme Monbaron informe qu'une application pour mobile, intitulée *Sport City Tour*, a été développée avec Urban training. Elle permet de découvrir le territoire communal tout en améliorant sa condition physique. Le parcours est géo-localisé ; les exercices filmés en vidéo, empruntant le mobilier urbain de la Commune, apparaissent automatiquement au passage des différents lieux. L'application est disponible gratuitement sur smartphone.

3.9. **Convention Servette FC**

Mme Monbaron annonce que le Servette FC a souhaité mettre un terme à la convention pour l'utilisation des terrains qu'ils avaient signée il y a quelque temps. Il ne viendra donc plus s'entraîner aux Cherpines. En effet, les conditions de mise à disposition des terrains ne leur convenaient pas. Ils souhaitaient pouvoir utiliser exclusivement le terrain A, ce qui n'est pas prévu dans la convention et a été refusé par le secteur sport et le Conseil administratif.

3.10. **Incivilités**

Mme Monbaron informe qu'ils ont relevé 7 incivilités au mois d'avril 2018, contre 21 sur la même période l'année précédente et 8 incivilités au mois de mai 2018, contre 20 sur la même période en 2017, avec 9 cas de tags sur les 2 mois, 4 cas de déchets, 1 cas d'accident non annoncé et 1 cas de vol à l'école de Champ-Joly. Ce sont des clés de l'école qui ont été dérobées dans une boîte aux lettres et les auteurs ont été interpellés.

3.11. **Sécurité**

Mme Monbaron annonce qu'au niveau de la sécurité, la situation est calme. Quelques patrouilles préventives '*cambriolages*' continuent. Des inconnus viennent proposer leurs services à domicile (nettoyage de toit, rempaillage, etc.) dans les secteurs villas. Des patrouilles et contrôles sont effectués par les agents. En avril-mai 2018, ils ont pu constater que les informations sur les cambriolages ne leur étaient plus communiquées par la police cantonale, suite à de nouvelles instructions reçues par son Etat-major. S'étonnant de cette situation, ils ont pu en discuter avec M. Pierre Maudet il y a quelque temps. Ils s'en étonnaient car ils ont des caméras de surveillance dans le parking souterrain de la place des Aviateurs et des habitants s'étaient rendus à la police municipale pour l'informer qu'un vol de deux-roues motorisé y avait eu lieu. Il y en aurait eu d'autres qui n'ont pas été communiqués à la police municipale et il est clair que cette dernière ne va aller relever les bandes pour le plaisir.

3.12. **Plan directeur de la zone industrielle et artisanale des Cherpines**

Mme Monbaron annonce que lors de sa séance du 9 avril dernier, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur de la zone industrielle et artisanale des Cherpines qui prévoit, à terme, la venue de près de 2'500 emplois. Une première autorisation de construire pourrait être déposée à l'issue du délai de recours. Mais la Fédération des terrains industriels doit encore discuter avec les communes pour la réalisation de la route et du carrefour d'accès depuis la route de Base. Par ailleurs, l'ensemble du foncier n'est pas encore disponible ; les premières constructions ne devraient pas voir le jour avant 2021.

3.13. **Plan localisé de quartier des Cherpines**

Mme Monbaron annonce qu'une convention a été signée entre les communes de Confignon, de Plan-les-Ouates, le Canton et un groupement de développeurs privés, propriétaires des droits à bâtir dans le périmètre. Cette convention a pour but de permettre à cette société dénommée GD Cherpines de porter techniquement et financièrement des études techniques pré opérationnelles de manière mutualisée entre propriétaires et de faire avancer les futurs plans localisés de quartier des différents périmètres. Le Canton et les communes conservant, bien

entendu, les prérogatives décisionnelles. La première étape du travail consiste en la réalisation d'un tableau de répartition des droits à bâtir entre les propriétaires du secteur, dont la Commune, d'ici la rentrée de septembre 2018.

3.14. Quartier du Rolliet

Mme Monbaron informe que le jeudi 14 juin 2018 s'est déroulée, à la salle communale, une séance destinée à lancer un appel à projets auprès des associations, afin d'occuper les surfaces destinées à la vie de quartier dans le périmètre des Cherpines. De nombreuses associations et habitants ont répondu présents à cette séance explicative. Ils doivent à présent présenter leurs projets à l'aide de la fiche disponible sur le site internet de la Commune, d'ici le 15 septembre 2018. Les associations ou habitants qui n'auraient pas pu être présents lors de cette séance peuvent également remplir cette fiche en cas d'intérêt et la transmettre aux services communaux.

3.15. Les Sciers

Appel à projets

Mme Monbaron annonce que l'appel à projets pour la réalisation de la coopérative de logement pour les futurs immeubles B, C et D a été lancé le 9 mai dernier. Le cahier des charges a été publié sur www.simap.ch et sur le site internet <https://amenagementplo.ch>, qui est leur site internet pour l'aménagement du territoire. Leurs partenaires, la Fondation pour la promotion de l'habitat coopératif et le Groupement des coopératives genevoises d'habitations, ont également transmis ce cahier des charges à l'ensemble de leurs contacts. Cet appel a permis de recevoir 25 dossiers d'intérêt de la part de coopératives diverses et variées. Ils retrouvent ainsi des coopératives institutionnelles, des coopératives participatives, des primo-coopératives, parfois en groupement. La richesse de ces inscriptions augure de nombreux projets différenciés que le jury communal se réjouit d'analyser à la rentrée.

Logements communaux

Mme Monbaron informe qu'afin d'introduire au Conseil municipal le crédit de construction des immeubles de la Commune aux Sciers, ils envisagent la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, le mardi 28 août 2018, à 20H00. Devant l'importance du sujet traité et le montant du crédit de construction, il semble important de réunir le Conseil municipal spécifiquement pour ce point. Cela leur laissera le mois de septembre 2018 pour pouvoir leur présenter ce projet en commissions, répondre à toutes les questions et être dans les temps pour l'ouverture du chantier.

3.16. Communication

En ce qui concerne la communication, **Mme Monbaron** annonce que le '*Vivre Plan-les-Ouates*' et le rapport administratif sont désormais disponibles sous format informatique sur le site internet de la Commune. Quant au nouveau site internet de la Commune, il est prévu de l'ouvrir la semaine qui précède la rentrée scolaire.

3.17. Réponse à la question posée par M. Rochetin lors du Conseil municipal du 24 avril 2018

Suite au problème que M. Rochetin a constaté concernant le stationnement aux Cherpines, **Mme Monbaron** explique que le responsable de l'ouverture de la barrière de la parcelle Després est le Service de l'environnement et des espaces verts, qui est responsable du stade. La mesure n'avait pas été réactivée cette année car le nouveau parking provisoire des Charrotons devait supporter le surplus de véhicules constaté l'année précédente. Or, au vu des nouvelles doléances en 2018, le parking Després a été rouvert le week-end et une signalétique adéquate a été mise en place.

3.18. Réponse à la question posée par M. Farinelli lors du Conseil municipal du 24 avril 2018

Mme Monbaron revient sur la question de M. Farinelli qui constatait des vitesses excessives de la part des usagers du parking provisoire des Charrotons, sur le chemin des Charrotons et qui demandait si des mesures allaient être prises pour réduire ces vitesses. Elle informe que le Visispeed a été installé pour évaluer les vitesses et le nombre de véhicules. Et si des excès ont été constatés, il sera demandé à la police d'effectuer des contrôles plus répressifs. Sauf erreur de sa part, M. Farinelli a dû obtenir une réponse directe de M. Valceschini quant aux vitesses constatées qui ont dû être diffusées sur le site internet de la Commune. D'autre part, concernant les contrôles, ils ont posé la question à la police cantonale pour savoir comment ces derniers devaient être faits sur ces zones, ainsi que sur les zones 30 km/h. La réponse qui leur a été faite, c'est que chaque fois qu'ils font, pour les zones 30 km/h, par exemple, une réduction de la vitesse, ils doivent faire une analyse de la situation une année après et s'ils constatent que la vitesse est toujours élevée, ils doivent prendre d'autres mesures pour faire en sorte que la vitesse soit respectée. Une fois qu'ils ont pris toutes les mesures qu'ils pouvaient prendre, si la vitesse semble toujours supérieure à la moyenne, à ce moment-là, la police cantonale viendra faire des contrôles.

3.19. Livre édité dans le cadre d'Appren'TISSAGE

M. Magnin leur fait remarquer qu'ils ont reçu un livre sur leur bureau. Il s'agit d'un livre créé et réalisé par les apprenants d'Appren'TISSAGE. A savoir que toutes les personnes qui participent à ces cours y ont collaboré, afin de proposer des recettes venant de leurs pays. Il y a quelques recettes, évidemment, qui viennent de régions très proches et d'autres d'endroits beaucoup plus lointains. Appren'TISSAGE, c'est 36 nationalités, un peu moins de 60 personnes qui suivent des cours et une quinzaine d'enfants qui sont surveillés pendant que leurs parents prennent ces cours. Ce livre leur est gracieusement remis, afin de leur permettre de découvrir ce qui se passe au sein de ce dispositif.

3.20. Cours de français au parc

M. Magnin annonce que durant l'été, un certain nombre d'apprenants n'ont pas l'occasion d'entraîner de façon soutenue leur français. Des cours de français leur sont donc dispensés, en collaboration avec le BIE (Bureau d'Intégration des Etrangers). Ce projet, ainsi que celui d'Appren'TISSAGE, entrent dans le cadre du PIC (Programme d'Intégration Communal) que le Conseil municipal a voté dernièrement.

3.21. Gymnastique seniors au parc

M. Magnin informe que des cours de gymnastique seniors seront donnés au parc pour les personnes de plus de 60 ans.

3.22. Plan canicule 2018

M. Magnin annonce que le plan canicule 2018, pour les aînés, est opérationnel. Les aînés de plus de 75 ans ont reçu une lettre leur annonçant qu'ils peuvent en bénéficier en cas de besoin. Une campagne d'affichage a également été menée.

3.23. PLO plage – Mail 2000

M. Magnin informe que PLO plage aura lieu du 2 au 14 juillet 2018 sur le Mail 2000, avec des glissades, des chaises longues, etc. La partie bistrot sera gérée par Caritas si l'autorisation est donnée par le Canton et l'Etat, puisque la Commune ne peut plus rien faire actuellement pour donner des autorisations. Par contre, Champ-Ravy est ouvert depuis le 23 mars 2018.

3.24. **'En vacances dans mon quartier'**

M. Magnin annonce que le programme *'En vacances dans mon quartier'* est sorti. Peut-être l'ont-ils déjà reçu par la poste.

3.25. **Fête de la Musique**

M. Magnin informe que les jeunes utilisant les locaux de musique et de danse seront actifs dans le cadre de la nouvelle version de la Fête de la Musique.

3.26. **Remise des diplômes du dispositif Appren'TISSAGE**

M. Magnin annonce que les diplômes obtenus dans le cadre du dispositif Appren'TISSAGE ont été distribués le 13 juin dernier. Cette manifestation s'est très bien passée.

3.27. **Fête de l'Aïd**

M. Magnin informe que le 14 juin 2018 a eu lieu la Fête de l'Aïd, au sein de l'association Dituria. Malgré le nombre important de voitures entre 05H30 et 07H30 du matin, il n'y a eu aucune perturbation de quelque nature que ce soit.

3.28. **Présentation de la saison culturelle**

M. Magnin annonce que la présentation publique de la saison culturelle a eu lieu à La julienne. Le temps étant menaçant, ils ont dû la faire à l'intérieur. Environ 70 personnes, très heureuses de découvrir la nouvelle programmation, y ont participé.

3.29. **Visites guidées de Plan-les-Ouates**

M. Magnin informe que deux visites guidées de Plan-les-Ouates ont eu lieu. Une le 27 mai 2018 et l'autre le 10 juin 2018, avec une fréquentation tout à fait réjouissante.

3.30. **Spectacles à venir au mois de septembre 2018**

M. Magnin annonce que le premier spectacle de la saison culturelle. *'Géologie d'une fable'*, aura lieu au mois de septembre 2018, en collaboration avec la Bâtie. Le second spectacle, *'Histoire du soldat'*, sera donné au Vélodrome dès le 18 septembre 2018. Ce spectacle est réalisé par de jeunes perlusiens qui ont fréquenté leurs écoles.

3.31. **Fête de la Musique**

M. Magnin informe que la nouvelle version de la Fête de la Musique qu'il vient d'évoquer se déroulera uniquement le vendredi 22 juin 2018. C'est une année de Mondial de football, la Suisse joue ce soir-là à 20H00. Il les invite à venir à cette Fête de la Musique après le match, pour écouter le groupe 'Time machine', à moins qu'ils préfèrent le yodle qui aura lieu avant le match. Cette fête aura lieu dans la salle communale, ainsi que sur l'esplanade de celle-ci et non plus sur la Butte comme ce fut le cas jusque-là. Ce sera une dimension plus adaptée à la réalité des choses puisque le samedi la Ville de Genève phagocyte largement cette Fête de la Musique. Et c'est tant mieux puisqu'il n'y a plus que quatre communes qui font la Fête de la Musique en dehors de la Ville de Genève.

3.32. **Théâtre de Carouge**

M. Magnin annonce qu'en collaboration avec le théâtre de Carouge qui est en démolition actuellement, ils donnent un spectacle itinérant dont les conseillers municipaux ont certainement pu voir la publicité. Celui-ci aura lieu le 26 juin 2018, à 20H00, sur le terrain rouge derrière l'école du Pré-du-Camp. Ce spectacle affiche complet.

3.33. Exposition collective ‘Légèreté’

M. Magnin informe que le vernissage et la remise des prix de l'exposition collective ‘Légèreté’ aura lieu le vendredi 24 août 2018, à 18H30, à La julienne. Ils ont reçu plus de 110 projets dont 75-80 seront exposés. Cette exposition collective a lieu tous les deux ans.

3.34. Explo

M. Magnin annonce que l'exposition dans le cadre d'Explo va changer. ‘La Bête de Mai’ qui est actuellement exposée va disparaître et ce seront les photographies du projet ‘Métamorphoses’ qui la remplacera, photographies qui donneront lieu à un livre ‘Métamorphoses de Plan-les-Ouates’. Le vernissage de cette nouvelle exposition aura lieu le 29 mai 2018.

3.35. Programme estival de cinéma et théâtre

M. Magnin informe que tout un programme estival de cinéma et de théâtre est prévu, dont il ne donnera pas tous les détails ici. Il précise simplement qu'ils ont un peu d'inquiétude quant au film ‘Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre’, qui sera diffusé le 5 juillet 2018 et qui suscite un grand intérêt sur les réseaux sociaux. En effet, il bénéficie d'ores et déjà de 8'000 vues et autant de personnes intéressées à venir voir ce film. Généralement, ils ont entre 400 et 500 vues. Ils espèrent toutefois qu'il fasse beau.

3.36. Festival Plein-les-Watts

M. Magnin annonce que l'édition 2018 de Plein-les-Watts aura lieu les 16, 17 et 18 août. Pour la première fois, un parking sera organisé par le festival sur la parcelle Clarins, avec un service de navettes, ainsi qu'un camping qui sera installé sur le chemin des Vaulx, derrière l'EMS. Ils seront très attentifs à ce qui se passera dans ce camping. Plein-les-Watts les ont tenus informés de toute l'organisation et il doit dire qu'ils font très bien les choses.

3.37. Festiv'baroqueries

M. Magnin informe que la 4^{ème} édition des Festiv'baroqueries aura lieu du 16 au 26 août 2018.

3.38. Départ de Mme Tundo

M. Magnin annonce que Mme Tundo qui remplaçait Mme Fabienne Tissot à La julienne a demandé à quitter cette fonction car elle ne parvient pas à jongler entre ces deux mi-temps, sachant qu'elle travaille également à la Bulle d'air. Elle a donc souhaité privilégier ce qu'elle faisait depuis plus longtemps.

3.39. Service culturel - formation à la Préservation incendie

M. Magnin informe que tous les collaborateurs du Service culturel seront formés à la préservation incendie, afin de pouvoir répondre, cas échéant, à la surveillance de spectacles.

3.40. Chiffres du SRED (Service de la Recherches en EDucation)

M. Magnin annonce qu'ils ont reçu les chiffres du SRED pour les établissements scolaires. Tout va bien pour Plan-les-Ouates nord et centre. Plan-les-Ouates sud (le Sapay) pose, par contre, quelques inquiétudes en termes de chiffres énoncés par le SRED ; des éléments qu'il développera lors de la prochaine commission.

3.41. Promotions

M. Magnin rappelle que les promotions scolaires pour les 8P et les autres classes auront lieu la semaine suivante.

3.42. Repas de fin d'année

M. Magnin annonce que le repas de fin d'année pour les employés de la Mairie, les enseignants et les élus aura lieu au lendemain de cette séance, soit le mercredi 20 juin 2018.

3.43. Conventions scolaires

M. Magnin informe que les conventions scolaires dont ils discutent depuis plus de deux ans avec les communes concernées, à savoir Troinex et Bardonnex, ont enfin été résignées.

3.44. Visite de la colonie Arc-en-ciel

M. Magnin annonce que trois dates ont été proposées pour la visite de la colonie Arc-en-ciel. Il leur est demandé de s'y inscrire. La date qui conviendra au plus grand nombre sera ainsi retenue.

3.45. Groupement intercommunal du Sapay

M. Magnin informe que les salles de sport du groupement intercommunal du Sapay seront équipées pour permettre à l'équipe féminine de basket de ligue nationale A de Lancy/Plan-les-Ouates d'y résider. Ces aménagements représentent des frais plutôt mineurs.

3.46. Réponse à la question posée par M. Rodriguez

En réponse à la question de M. Rodriguez concernant le groupement intercommunal du Sapay, **M. Magnin** l'informe qu'il est en mesure de lui fournir, en commission ou ailleurs, toutes les explications qu'il souhaite par rapport au budget et aux comptes.

3.47. Projet Ecosmile

M. Magnin annonce que le projet Ecosmile a trouvé un financement auprès d'Interreg. C'est donc un projet qui va pouvoir aller de l'avant. Plan-les-Ouates en est partenaire pour la zone industrielle, avec ces véhicules autonomes sur appel.

3.48. Nouveau chantier Bracco Suisse SA

M. Magnin informe qu'un nouveau chantier, situé près de la route de la Galaise et de la route de Base s'est ouvert. La société Bracco Suisse SA va ainsi s'agrandir et construire un nouveau bâtiment. Les travaux dureront deux mois cet été entre la route de la Galaise et le Champ-des-filles. La circulation sera donc difficile, en ce lieu, cet été.

3.49. Activités Etat civil

M. Magnin informe de l'activité concernant l'Etat civil sur Plan-les-Ouates durant ces six premiers mois. A savoir : 13 décès, 15 mariages et 17 demandes de naturalisation.

3.50. Rapports des commissaires dans le domaine de la mobilité

M. Durand annonce que les rapports des commissaires chargés de l'examen du projet de loi PL 12183 sont sortis. Ce point figure à l'ordre du jour d'une prochaine session du Grand Conseil. Il dit les rapports car il y en a quatre ; un rapport de majorité, qui est en faveur de ce projet et qui a été préavisé par les commissaires par 9 voix pour et six voix contre, ainsi que trois rapports de minorité : un du parti socialiste, un des Verts et un d'Ensemble à Gauche. Il encourage les commissaires à prendre connaissance de ces rapports qui résument assez bien la

situation, malgré les 216 pages qu'ils comportent. Ils les trouveront sur le site du Grand Conseil en tapant PL 12183-A.

3.51. Mise en service nouvelle ligne de bus TPG

M. Durand informe qu'ils viennent d'apprendre que les TPG vont prochainement mettre en service une nouvelle ligne de bus dans leur région. Il s'agit de la ligne 62. Celle-ci empruntera la route de la Chapelle, la route d'Annecy jusqu'à la frontière de Landecy, puis la départementale française en direction du parking de 200 places du marché de Collonges-sous-Salève, qui deviendra ainsi un P+R gratuit. Un nouvel arrêt est prévu sur leur territoire à proximité du giratoire de la route d'Annecy. Et c'est du reste en raison du marquage de ce nouvel arrêt que la Commune a été avertie de l'existence de ce nouveau tronçon de bus. Cette ligne sera mise en service dès la fin du mois d'août 2018, avec une fréquence de 45 minutes, fréquence qui sera avancée à 30 minutes de décembre 2018 à décembre 2019, puis à 15 minutes. Cette ligne était prévue à l'horizon 2020, mais sa mise en oeuvre a été avancée suite à la signature de la lettre d'intention portant sur la réduction tangible du trafic pendulaire motorisé de transit au niveau du passage frontière de Soral 2, Sézegnin, Chancy 2 et Certoux, le 23 janvier 2018, entre les partenaires suisses et français. Les TPG donneront l'information cet été.

3.52. Aides humanitaires d'urgence

M. Durand annonce que le Conseil administratif, dans sa séance du 4 juin dernier, a décidé d'octroyer deux aides humanitaires d'urgence de CHF 6'000.- chacune. La première à la Croix-Rouge suisse pour la situation au Bangladesh où vivent plus de 1'300'000 réfugiés dans des camps qui ne sont pas suffisamment bien aménagés ; il y a un manque de nourriture, de toilettes, d'abris adaptés et d'accès à l'eau potable. De plus, les pluies de la mousson vont augmenter, avec la menace qui plane sur cette population d'un risque de glissement de terrain accru. Cette situation nécessite une prise en charge importante de la part de la Croix-Rouge suisse, notamment du point de vue de l'approvisionnement des vivres et de l'eau potable, ainsi que l'aide médicale. La seconde aide va à Médecins sans frontière pour le Yémen qui connaît une situation chaotique. La population est gravement touchée, avec $\frac{3}{4}$ des yéménites (ils sont 22 millions de personnes) qui dépendent de l'aide humanitaire d'urgence. Les médecins sans frontière travaillent depuis 2016 dans l'hôpital Kilo dans le district de Dhi as Sufal, proche des zones de combats. Ils dispensent des soins d'urgence et d'hospitalisation pour 500'000 habitants de la région.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à d).

a) Aménagement et grands projets du 28 mai (annexe a)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sports du 7 juin (annexe b)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Infrastructures et environnement du 11 juin (annexe c)

M. Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Economie et finances du 14 juin (annexe d)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Aménagement et grands projets du 18 juin**

Cette séance ayant été annulée, il n'y a pas de rapport.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 128-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 128-2018 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 mai 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 11 juin 2018, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 14 juin 2018.

M. Durand revient sur deux questions auxquelles il n'avait pas réussi à répondre en commissions. S'agissant du gazon de l'Agorespace, il explique à M. Chal, qui lui avait posé la question, qu'il s'agit d'un tapis et non pas d'un système de gazon comme l'on trouve sur les terrains de football. Il s'agit-là véritablement d'une moquette. L'autre question, posée par M. Tinguely, portait sur la réfection et l'existence d'une fontaine aux jeux situés entre les immeubles du Pré-du-Camp, très fréquentés par les enfants. A celle-ci, il répond que la réfection d'une fontaine est effectivement prévue dans l'exposé des motifs. Quant au courrier de l'APEPLO (Association des Parents d'Elèves de Plan-les-Ouates), ce dernier a été intégré dans les besoins et sera chiffré, afin de voir comment ils peuvent faire.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 128-2018 R, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 130-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 41'000.- pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan- les-Ouates en complément à l'étude « mobilité » menée par le Canton**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 130-2018 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 mai 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui, dans sa séance du 11 juin 2018, a préavisé favorablement par 7 voix pour et 1 refus, puis en commission Economie qui a également préavisé favorablement, dans sa séance du 14 juin 2018, par 9 voix pour et 1 refus.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 130-2018 R, par 22 voix pour et 1 abstention.

c) **D 132-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 315'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 132-2018 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 mai 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui, dans sa séance du 11 juin 2018, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité, dans sa séance du 14 juin 2018.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 132-2018 R par 22 voix pour et 1 abstention.

d) **D 135-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 4'170'000.- pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 135-2018 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin annonce que le Conseil administratif leur propose de renvoyer cet objet en commissions, pour discussions et présentation du projet tel qu'il est proposé dans cette délibération.

Le Président annonce que le Bureau du 5 juin 2018 préconise également un renvoi en commission Enfance, en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie.

M. Dupraz fait remarquer qu'il est précisé, dans le projet, que les subventions fédérales pour la création de places de crèche ont été supprimées. Or, cela a changé la semaine dernière, l'octroi de ces subventions ayant été prolongé de quatre ans. Il s'agit donc de modifier le projet en fonction.

M. Magnin confirme qu'une première salve d'aides pour la construction de crèches a bien été supprimée il y a à peu près six mois, puis les Chambres ont décidé de réactiver cette demande pour les quatre prochaines années. Au moment où la délibération a été faite, ces subventions étaient annulées. Il va effectivement falloir faire un amendement ou ne pas compter les rentrées, afin d'avoir un boni ou un non-dépensé à la fin de la construction.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 135-2018 P en commissions Enfance, en commission Infrastructure, ainsi qu'en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 136-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la 1^{ère} étape de mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers à Plan- les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 136-2018 P (annexe 5). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, le Président votant également sur cette délibération.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 136-2018 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

6. **PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

A. **Résolution**

a) **R 12-2018 P : Pour l'envoi d'un courrier destiné à Messieurs Antonio Hodgers et Serge Dal Busco**

La secrétaire, Mme Rüegger, donne lecture de cette résolution R 12-2018 P (annexe 6).

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette résolution, laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Gillet annonce qu'ils souhaitent proposer plusieurs amendements :

Amendement N° 1 :

Fin de la première page :

'Ces deux faits nous font vous poser les questions suivantes :'

Lire :

'Ces deux faits nous font réaffirmer les points suivants :'

Amendement N° 2 :

'1. Le Conseil d'Etat maintient-il ses engagements concernant la concomitance entre l'arrivée du tram et la mise à disposition des logements au Rolliet ?'

Lire :

'1. Que le Conseil d'Etat maintienne ses engagements concernant la concomitance entre l'arrivée du tram et la mise à disposition des logements au Rolliet'

Amendement N° 3 :

'2. Le Conseil d'Etat va-t-il inclure la Convention signée dans le règlement d'application du "PLQ 2" Cherpines en cours de préparation ?'

Lire :

'2. Que le Conseil d'Etat inclue la Convention signée dans le règlement d'application du "PLQ 2" Cherpines en cours de préparation.'

Amendement N° 4 :

‘Il va de soi que, dès réception de vos réponses, une invitation à une rencontre avec le Conseil municipal de Plan-les-Ouates vous parviendra en vue d’échanger sur ces questions.’

Lire :

‘Il va de soi que nous invitons le Conseil d’Etat à rencontrer le Conseil municipal de Plan-les-Ouates.’

M. Gaud demande, quant à lui, l’amendement suivant :

Amendement N° 5 :

Fin du premier paragraphe :

*‘Il a également pris connaissance de l’Arrêté du Conseil d’Etat No 1667-2018 concernant l’opposition de **Mme et M. L. Farinelli** au PLQ Le Rolliet.’*

Lire :

*‘Il a également pris connaissance de l’Arrêté du Conseil d’Etat No 1667-2018 concernant l’opposition de **riverains communiens** au PLQ Le Rolliet.’*

M. Favre fait remarquer que le terme utilisé dans la première phrase : ‘*Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates est inquiet...*’ est trop faible. Ils pourraient se dire **indignés**.

M. Torri, quant à lui, propose : **vivement inquiet**.

M. Monnerat demande à quoi cela aura servi de signer une convention avec le Conseil d’Etat, convention qu’ils ont annoncée par voie de presse, pour arriver finalement à une situation comme celle-ci. Le Conseil administratif peut-il le lui expliquer ?

M. Durand explique que lorsque le Conseil municipal s’exprime, il le fait sur un registre politique et que lorsque des oppositions sont traitées, il s’agit d’un discours juridique. Et là, ils sont en opposition entre un discours politique, qui est la signature de la convention cosignée avec leurs collègues de Confignon et les deux conseillers d’Etat et une réponse à une procédure juridique ; il s’agit donc là d’une réponse de juristes. Evidemment, ils doivent bien reconnaître que juridiquement, un acte politique tel que celui qu’ils ont signé et qui manifestement ne repose pas sur des bases légales, n’a pas beaucoup de portée. Mais, par contre, politiquement, cette convention en a une singulière.

M. Tinguely relève que cette convention a été signée entre les Conseils administratifs des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, ainsi que le Conseil d’Etat. Il se demande si le Conseil administratif de Plan-les-Ouates n’avait pas l’intention d’envoyer de son propre chef une lettre pour réagir à cette réponse. Il serait plus logique que ce soit le Conseil administratif qui fasse cette demande plutôt que cela passe par une résolution du Conseil municipal. Est-ce que le Conseil administratif a déjà fait des démarches ou pris langue avec le Département à ce sujet ?

M. Durand explique que lorsqu’ils ont appris que le tram allait avoir du retard, ceci dans des séances où le Conseil d’Etat était présent, lui-même s’est exprimé avec la véhémence qu’ils peuvent lui connaître pour dire qu’il était clair que si ce décalage dans le temps du tram engendrait le risque que les constructions se réalisent avant l’arrivée du tram, la Commune

ferait simplement opposition aux autorisations de construire. Cela n'a pas été un message bien accueilli par l'Etat.

M. Farinelli s'exprime ici à titre de conseiller municipal, rappelant, juste pour mémoire, qu'ils ont voté en septembre 2017, un préavis favorable au PLQ du Rolliet. Or, en lisant le document tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Etat, même s'ils avaient, dans leur résolution, demandé à ce qu'il y ait une concomitance avec les logements, il n'en est fait à peu près aucune mention. En tout cas dans le règlement. Et en lisant le rapport explicatif qui va avec et qui n'est d'ailleurs pas opposable, il n'a trouvé qu'une petite mention, dont il donne lecture : *'Ce PLQ, avec le Plan directeur de zone industrielle (PDZIA) écoParc des Cherpines, à l'ouest du périmètre, constitue ainsi la première étape d'urbanisation des Cherpines, que le prolongement du tramway Perly-St Julien vient desservir de manière concomitante'*. Il n'y a donc aucune mention de tram/logements comme ils l'avaient demandé et d'ailleurs, dans les paragraphes suivants sur la mobilité, il n'y a plus rien là-dessus alors qu'ils l'avaient effectivement demandé au sein du Conseil municipal.

Amendement N° 6 :

M. Gardiol revient sur l'amendement proposé par M. Favre. Il explique qu'il avait également le sentiment qu'il fallait effectivement une entame un peu plus ferme et suggère de formuler leur inquiétude de la manière suivante :

*'Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates **tient à vous faire part de son indignation** concernant le règlement du PLQ Le Rolliet ...'.*

En remplacement de :

*'Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates **est inquiet** concernant le règlement du PLQ Le Rolliet ...'.*

M. Magnin explique qu'effectivement, les conseillers administratifs sont allés au contact des conseillers d'Etat. Lorsqu'ils apprennent des décisions comme celle-ci, ils réagissent et vont évidemment discuter. Ils ne réagissent pas forcément sous forme de courrier, mais parfois en bilatéral, en tête-à-tête ou pendant certains voyages qui leur permettent de discuter directement avec eux. Ils sont conscients, ils savent et ont réaffirmé ce que le Conseil municipal souhaite réaffirmer, afin que l'intérêt de la Commune soit défendu et qu'il y ait concomitance entre les constructions et les transports publics et que la mobilité soit faite.

M. Gaud entend bien la différence entre le juridique et le politique. Mais ce projet de résolution, c'est bien un message politique pour affirmer ce qu'ils veulent. Ils ne voient donc pas d'incohérence entre ce que disait M. Durand et le message qu'ils souhaitent faire passer.

Mme Monbaron ignore si cela est vraiment un projet de résolution affirmant ce que souhaite le Conseil municipal, dans le sens où il s'agit plutôt d'un courrier posant des questions.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les amendements proposés.

Les amendements N°s 1, 2, 3 et 4 proposés par M. Gillet sont acceptés à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

L'amendement N° 5, proposé par M. Gaud, est également accepté par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

L'amendement N° 6, proposé par MM. Favre et Gardiol est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette résolution R 12-2018 P, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Motion

a) M 16-2018 P : Pour promouvoir les contrats de quartier à Plan-les-Ouates

M. Gardiol, motionnaire, donne lecture de cette motion M 16-2018 P.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est refusée par 14 voix contre et 9 voix pour.

M. Gardiol annonce qu'ils publieront cette décision sur leur blog.

M. Tinguely, quant à lui, demande quelles sont les raisons de ce refus. Cela est inhabituel au sein de ce Conseil municipal et il aurait aimé connaître les motivations des gens pour ne pas même vouloir discuter du sujet.

M. Epenoy explique que, pour sa part, cette motion n'a pas lieu d'être car les associations de quartier se chargent déjà très bien de cet élément-là. Les gens sont libres de se mettre en associations de quartier et de poser des questions à la Commune. Il ne voit pas pourquoi il faudrait encore créer des contrats de quartier pour cela. Ceci lui semble donc complètement inutile.

M. Gillet estime, quant à lui, qu'il s'agit d'une politique déjà mise en œuvre par le Conseil administratif actuellement. C'est, selon lui, surtout cela le point essentiel du refus d'entrer en matière.

M. Gardiol regrette qu'ils n'aient pas voté l'entrée en matière. Ils auraient ainsi pu leur expliquer un peu ce que sont les contrats de quartier. Ces derniers entrent, bien sûr, dans une logique qui peut s'inscrire dans la dynamique qu'ils ont commencé à vivre, ici, à Plan-les-Ouates, mais c'est un concept complètement différent des associations de quartier ou de démarches ponctuelles sur des projets qui peuvent émerger une fois ou l'autre. C'est vraiment un concept de démocratie participative pour l'ensemble des quartiers et c'est quelque chose qui est tout de même expérimenté avec beaucoup de réussite dans certaines communes et il regrette que le Conseil municipal n'ait pas au moins accepté d'examiner la demande d'études qu'ils faisaient.

7. QUESTIONS

7.1 Projet 'Fouine 2' de Caritas

La question de **M. Righetti** se réfère à une délibération acceptée par le Conseil municipal au mois de mai 2014, la D 92-2014, d'un montant de CHF 1'000'000.-, concernant la participation de la Commune à la construction de la 'Fouine 2' de Caritas. Il aimerait juste savoir où ils en sont aujourd'hui quant à ce fameux CHF 1'000'000.-

M. Magnin explique que le bâtiment 'La Fouine 2' est en construction. Il s'agit du projet EsFor (Espace de Formation). Caritas fera le bouquet de chantier le 26 juin 2018. Malheureusement, lui-même ne pourra pas y être présent. La Commune sera représentée par M. Durand. La construction va bon train. Ils espèrent pouvoir commencer les activités dans le courant 2019, activités qui auront pour but de former des personnes en intégration professionnelle, type AFP (Attestation fédérale de Formation Professionnelle). Il informe être en contact régulier avec M. Froidevaux, Directeur général de Caritas, par rapport à ce projet, aussi bien au niveau communal qu'au niveau professionnel.

M. Righetti le remercie de ces explications. Il n'avait, en effet, pas eu de nouvelles ou peut-être ne les avait-il pas entendues.

7.2 Limitation de circulation et ralentissements route de Bardonnex

M. Righetti informe avoir été interpellé à plusieurs reprises par certains habitants de la région d'Arare indignés par rapport à ce problème de limitation de trafic et de ralentissements sur la route de Bardonnex. Au tout début, il pensait que quelque chose allait être fait et qu'il n'y avait pas de souci, mais maintenant, il ne dirait pas que ces personnes l'agressent, mais elles sont de plus en plus agacées. Bien qu'il y ait eu une discussion avec le Conseil administratif, il n'y a toujours rien. Il aimerait donc savoir où ils en sont, si quelque chose est prévu ou est à prévoir.

Mme Monbaron le rassure en lui disant qu'il n'est le seul à être 'agressé' et que les différentes personnes qui posent ces questions ont déjà obtenu les réponses, semaine après semaine. M. Durand va leur expliquer ce qu'ils leur expliquent toutes les semaines.

M. Durand explique qu'il a rencontré ces gens car ces derniers font partie des habitants d'Arare-Dessus qui s'opposent à la fermeture d'Arare-Dessous, arguant du fait que la route de Bardonnex fait partie du réseau secondaire. Sur ce point, ils n'ont pas totalement tort, sauf qu'il s'agit d'une route cantonale. Et sur cette route cantonale, il existe un projet datant de 2007, d'y mettre un coussin berlinois, coussin qu'ils n'ont jamais pu installer à cause de la précédente législature, puisque le Conseil d'Etat n'en voulait pas. Peut-être qu'avec la nouvelle législature cela va pouvoir changer. M. Barthassat ne voulait pas mettre de coussin berlinois à cet endroit. Après quelques tergiversations financières, ils avaient enfin obtenu les accords, mais il y a également un problème foncier à cet endroit. De plus, il faut savoir qu'il existe un projet de l'Etat de refaire le giratoire du chemin de la Châtière, parce que les camions de l'entreprise qui occupe la gravière à Bardonnex sont obligés de passer sur le trottoir pour emprunter ce cheminement. L'Etat veut donc mettre de l'ordre là-dedans, ce à quoi la Commune s'oppose de manière assez ferme puisque, pour eux, cette route est du réseau de quartier et non pas du réseau de transit pour les camions de la gravière. Ce qui leur donnera

normalement l'occasion de rencontrer le Conseil d'Etat assez rapidement à la rentrée, afin de régler ce problème qui est un vrai problème. Il y a un souci de sécurité sur la route de Bardonnex, ils en sont conscients. Mais cela n'est pas de leur faute.

M. Righetti le remercie pour cette réponse, mais il n'a pas très bien compris parce que les personnes qui l'ont interpellé ne sont pas d'Arare-Dessus, mais d'Arare-Dessous. Ils ne s'inquiètent donc pas forcément de la fermeture du giratoire. Ils seraient d'ailleurs d'accord de le fermer. Il entend bien ce qui vient d'être dit, il voit qu'effectivement, il s'agit d'un problème cantonal et non pas communal. Il imagine bien que cela a déjà été expliqué dans ce sens-là, ce qui lui permettra de leur dire que des réponses ont été fournies par le Conseil administratif. S'il a bien compris, il s'agit donc bien d'un problème cantonal qui pourra peut-être se résoudre avec le nouveau Conseil d'Etat.

Du coup, **M. Durand** n'est pas sûr d'avoir bien compris la question. Il pensait vraiment qu'ils parlaient des riverains d'Arare-Dessus et non pas ceux d'Arare-Dessous. De quoi se plaignent donc ces derniers ? De ne pas avoir fermé la route ?

M. Righetti lui répond par la négative. Ils se plaignent du trafic intense qui n'est pas réglementé, ainsi que de la vitesse excessive à laquelle roule les automobilistes.

M. Durand demande de quel endroit de la route de Bardonnex il s'agit. Si c'est près de la laiterie, il ne voit pas comment les automobilistes peuvent aller vite, sachant qu'il y a des pots de fleurs partout au milieu de la route.

M. Gardiol, qui fait également partie des gens 'agressés' par ses voisins du bas de la route de Bardonnex, à l'entrée ou à la sortie du Daru, s'inquiète également de la problématique du chemin piétonnier des enfants. Ils peuvent essayer d'y passer avec un enfant sur le trottoir en ce moment, ce n'est pas possible. Les enfants sont obligés de traverser à des endroits où il n'y a pas de passage protégé. Ils ont donc vraiment de gros problèmes et effectivement, la route de Bardonnex est utilisée, aux heures de pointe, comme une route de contournement de la route de Saint-Julien. Cet endroit est une rampe de lancement pour ceux qui descendent ; la limitation de vitesse n'y fait pas effet. C'est que si suscite beaucoup d'inquiétude, parce qu'il y a un réel danger sur ce tronçon.

7.3 Entrée en vigueur de la loi PL-11761

M. Rodriguez se réfère à l'entrée en vigueur de la loi PL-11761. Le 26 avril dernier, ils ont reçu l'information de l'ACG (Association des Communes Genevoises) dans laquelle, dans le cadre de transferts de charges de certaines politiques publiques auprès des communes, il y a cette loi touchant les compétences sur la mobilité. Il a été mentionné qu'il y a un accord consensuel consistant à un transfert complet des compétences de gestion de la circulation et du stationnement sur le réseau de quartier communal non structurant. Sa question est la suivante : est-ce qu'ils ont déjà une carte leur permettant de savoir quels sont les axes structurants et quelles sont les compétences qu'ils peuvent avoir ? Et est-ce que le Conseil administratif pourrait, une fois, leur faire un bilan de tous ces travaux qu'il y a entre l'ACG et le Conseil d'Etat en relation avec ces transferts de charges dans différentes politiques publiques ? Parce qu'il y a certaines lois qui ont été votées et dont ils ne sont peut-être pas au courant.

En ce qui concerne la question sur les transferts de charges dans le domaine de la mobilité, **M. Durand** explique que c'est relativement clair. Au niveau des procédures administratives, ils sont effectivement assez au clair de ce qu'il va falloir faire et ces transferts de charges ne sont pas anecdotiques, même si en termes de ressources, l'Etat a estimé que les ressources à transférer étaient, elles, anecdotiques. A savoir que pour l'entier du Canton, ils estimaient ceci à environ 40 ETP (Equivalent Temps plein). Même pas. Cela va donc coûter plus cher en

termes d'instrumentalisation de ces différentes procédures et notamment celles des recours. Il existe des cartes qui leur permettent d'identifier les réseaux de quartier qu'ils connaissent bien. Il y a un problème auquel ils n'ont pas encore été confrontés ; il ne faut pas que cela touche les communes avoisinantes. En tout cas dans l'esprit de ceux qui ont mis en place toute cette mécanique, Ils peuvent donc typiquement revenir sur la route de Bardonnex dont ils parlaient tout-à-l'heure : est-ce que cela concerne les communes avoisinantes ou pas ? Suivant où ils la coupent, s'ils se trouvent sur une commune voisine, ils peuvent considérer que cela les concerne ou pas et il faudra qu'ils appliquent et qu'ils voient ce que cela donne, en espérant qu'avec cette nouvelle législature et un peu de raison, ils puissent intervenir dans le dispositif, Quant à savoir quel est l'état des lieux des chantiers de la RPT (Réforme de la Péréquation et de la répartition des Tâches) entre le Canton et les communes, il laissera à leur délégué auprès de l'Association des Communes Genevoises, à savoir M. Magnin, le soin de répondre, mais à sa connaissance, il n'y a pas grand-chose de précis.

M. Magnin explique que plusieurs tâches sont concernées par cette LRT (Loi sur la Répartition des Tâches), qui ressemble plutôt à une répartition des coûts ; cela concerne la Culture, les aînés, la mobilité, etc. Et il est vrai que la montagne a accouché d'une souris, puisque ce qui devait être mis dans la bascule fiscale, à savoir la répartition entre l'Etat et les communes, est à hauteur de CHF 4'000'000- aujourd'hui. Ce qui, par rapport au budget de l'Etat, est anecdotique. Ce transfert des compétences et des charges, finalement, n'a pas (et cela, tout le monde s'accorde à le dire), abouti à quelque chose de suffisamment fort pour qu'ils regardent très en détails ce qui a été fait. Ce qu'il peut proposer à M. Rodriguez, c'est de regarder ce même travail sur une commune que ce dernier connaît bien (et cela va peut-être être une des charges de son travail en tant que secrétaire général adjoint au sein de cette commune), puisqu'il y a, dans cette commune, un Président ad-interim de l'ACG, qui pourra peut-être lui donner les renseignements, car il sera à même de solliciter l'administration de l'ACG et de leur fournir ces réponses-là. Pour sa part, il s'engage devant eux à essayer de partir aux renseignements, mais il ne peut en aucun cas leur garantir de les avoir avant le mois de septembre 2018, puisque c'est effectivement énormément de tâches et que le catalogue des mesures prises, par trains de mesures, doit être regardé de façon un peu plus précise. A savoir que même les trains de mesures qui ont été pris sont rediscutés. Par exemple, la Culture, entre la Ville de Genève, le Canton et les communes, puisque l'état de situation n'est pas tout à fait satisfaisant. En tout cas pour la Ville. Il y a encore des choses qui sont mouvantes et il est difficile d'avoir un arrêt actuel de la situation. Il va toutefois tâcher d'avoir quelque chose d'à peu près fiable pour le mois de septembre ou d'octobre 2018, mais cela peut encore changer.

M. Rodriguez précise qu'il n'attendait pas une réponse rapide. Il sait très bien que cela est difficile. Il souhaitait juste avoir un ordre d'idée, surtout sur le calendrier de ces différents trains, parce qu'il est vrai qu'ils en entendaient beaucoup parler dans un premier temps et que, tout à coup, plus rien. Donc, même si la réponse est pour le mois de novembre 2018, cela ira très bien.

7.4 Camps scolaires en France

M. Monnerat informe qu'il a reçu les doléances de certains parents d'enfants qui fréquentent l'école de Champ-Joly, qui s'indignaient que de plus en plus de camps pour les élèves sont organisés en France. Ils demandent pourquoi ils n'arrivent pas à financer des camps en Suisse.

M. Magnin lui demande de préciser sa question. Est-ce le financement ou l'organisation qui pose problème ? Parce qu'en discutant plusieurs fois avec la Direction des établissements Champ-Joly, le Directeur souhaite plutôt organiser des camps en Suisse, ceci pour des raisons souvent statutaires des élèves, afin d'éviter qu'un élève qui ne peut pas aller en France ne soit bloqué. Il a ce souci éthique que tous les élèves puissent participer et en principe, comme les journées à la neige, qui concernent toute l'école, si un élève ou deux ne peuvent pas se

déplacer sur France pour des raisons statutaires ou de permis, il privilégiera la Suisse. L'intervention de M. Monnerat le surprend, mais à sa connaissance, la Commune verse des subventions pour les camps et l'école est libre d'organiser les camps là où ils trouvent de la place.

M. Monnerat qui, pour sa part, n'a plus d'enfants dans cette école, fait savoir qu'il a récemment eu l'occasion de discuter avec quatre couples de parents d'enfants qui, eux, fréquentent cette école. Or, aucun de leurs enfants n'a réussi à faire un camp en Suisse. Il demande s'ils peuvent éventuellement avoir une statistique sur ce qui a été fait en 2018.

M. Magnin lui répond qu'il n'a aucun problème à aller demander au Directeur de Champ-Joly où se sont déroulés les camps. Ceci dit, ce n'est pas du ressort de la Commune de savoir exactement comment ils utilisent les subventions. Si la problématique est le fait d'aller en France, il entend la remarque de M. Monnerat et lui conseille de s'adresser directement à la Direction du DFJ (Département de l'instruction publique, de la Formation et de la Jeunesse). La Commune, en tant que telle, ne peut pas agir sur la destination des camps, quand bien même elle peut donner un avis.

Mme Özazman souhaite répondre à M. Monnerat concernant les camps. Ayant elle-même dû en organiser sur la commune d'Onex, les camps en France coûtent infiniment moins chers et sont beaucoup mieux encadrés. Les parents comprennent la différence. Bien sûr qu'ils aimeraient beaucoup aller en Suisse, mais la France, notamment dans le Haut-Doubs, leur propose des camps très intéressants ; des prix plus abordables et un encadrement parfait. Il faut savoir également que lorsqu'ils partent en camp, les enseignants ont toujours plus de peine à trouver des accompagnants. Et en France, les accompagnants sont sur place.

7.5 Arare : parcelle sise entre la route de Bardonnex et la route de Saint-Julien

M. Tinguely s'intéresse à la situation sur la parcelle sise entre la route de Bardonnex et la route de Saint-Julien, sur laquelle se trouvait une ancienne ferme appartenant à un promoteur assez connu de la Commune et qui a été transformée récemment en parking géant. Il imagine que les gens qui vont se parquer là-bas doivent payer quelque chose pour y être stationnés. Une autorisation a-t-elle été délivrée pour que ce parking puisse fonctionner ? Est-ce que la Commune en a été informée ? Et si tel n'est pas le cas, quelles mesures cette dernière a-t-elle prises pour faire respecter la loi sur la zone agricole ? Car c'est tout de même une zone agricole à la base et il y a des risques de pollution important lorsque des véhicules sont ainsi stationnés.

M. Durand explique que la Commune ne peut que dénoncer ce qui a été fait ou ce qui est en cours d'être fait. Comme elle l'a déjà fait sur d'autres parcelles, à d'autres endroits sur le territoire où il y avait une utilisation de grande ampleur. A sa connaissance, il n'y a pas d'autorisation.

7.6 Garage sous les serres route de Bardonnex près de l'ancienne Auberge de la Tour

M. Chal rejoint M. Tinguely par rapport à ce problème de voitures dans les champs. Il est vrai que pour finir, le pouvoir qu'ils ont dans leurs communes, est nul. Ils le voient bien vers l'ancienne Auberge de la Tour, lorsqu'ils montent la route de Saconnex-d'Arve où se trouvent des serres : maintenant, c'est un garage. Il y a, en effet, carrément un garage avec des voitures parquées sous les serres. C'est un désordre incroyable. Si lui-même allait parquer une voiture au bord d'un chemin, les gardes municipaux viendraient et il se ferait 'bananer'. Et là, le Département ne fait rien. C'est dans le même style du tennis à Saconnex où ils ont monté des bennes à camions et tout un tas de choses et où la Commune s'était aussi fait 'bananer'. A quoi servent-ils pour finir ? Pour sa part, il est content d'arriver à la fin de cette législation parce

que, pour finir, c'est du pipeau ce qu'ils font là. Ils sont là, ils discutent, ils vont boire un verre, mais au niveau réactions, il n'y a rien. Quel poids ont-ils par rapport à l'Etat ?

M. Durand explique que la seule chose qu'ils peuvent faire dans la législation dans laquelle ils se trouvent, c'est dénoncer ces situations. La puissance publique, en l'occurrence, c'est l'Etat qui l'a détient, ce n'est pas la Commune.

7.7 Compétences entre la Commune et l'Etat

M. Monnerat pousse le même coup de gueule que M. Chal. Il est vrai que pour toutes les questions qu'ils ont posées ce soir, ils se font renvoyer à l'Etat. Il se demande, effectivement, à quoi cela sert d'être là et s'il va encore venir longtemps car ils n'ont fait que discuter de problèmes de compétences entre la Commune et l'Etat, se faisant balader à chaque fois. Cela devient vraiment compliqué.

M. Durand explique qu'il faut savoir qu'à Genève, environ 20% des dépenses publiques sont réalisées par les communes et parmi les communes, il y a la Ville de Genève qui, à elle seule a un budget de CHF 1'000'000'000.-. Tandis que dans le reste de la Suisse, c'est moitié-moitié. Ils sont dans un canton hyper centralisé et dans la Constitution que les constituants leur ont préparée, ils n'ont pas touché cela. C'est-à-dire que là, ils ont un statu quo ante et qu'il faut faire avec. Il faut se bagarrer, mais pas ici ; il faut se bagarrer au niveau cantonal.

M. Monnerat constate simplement qu'il y a ce problème des voitures stationnant dans ces champs et qu'ils ont aussi le même problème à la route de Base avec l'octogénaire. Et que se passe-t-il ? Rien. C'est tout de même hallucinant ; ce dernier gagne de l'argent en étant dans l'illégalité et personne ne fait rien.

7.8 Souveraineté alimentaire

Mme Rüegger aimerait savoir s'ils ont bien reçu la lettre concernant l'Alliance sur la Souveraineté alimentaire qui demandait un positionnement de la part de la Commune.

M. Durand lui répond qu'ils l'ont effectivement bien reçue. Il ignore cependant si la réponse est partie.

M. Magnin explique, quant à lui, qu'il a demandé des compléments d'informations. Ils sont d'accord sur le fond, mais il a demandé des compléments sur l'agriculture de proximité et l'agriculture plus importante par rapport aux normes qu'ils ont en Suisse, afin de savoir comment était entendue exactement la Souveraineté alimentaire entre les petits producteurs, la permaculture, les grands producteurs céréaliers, les maraîchers, etc. Parce que chacun, ici en Suisse, est soumis à des normes qu'il respecte. Il a demandé à savoir si cette Souveraineté alimentaire englobait et aidait tout le monde ou si cela privilégiait un certain type d'agriculture.

8. DIVERS

8.1. Tonte du gazon et entretien des espaces verts de la Commune

M. Tinguely informe avoir été interpellé par plusieurs personnes habitant près de chez lui, concernant la tonte du gazon et l'entretien des espaces verts de la Commune qui, pour le coup, seraient trop attentionnés. Et il est vrai qu'il a remarqué que le gazon dans le parc et le long de la promenade tordue est tondu un lundi sur deux : dès que des petites fleurs arrivent à pousser et à sortir sur le gazon, ils s'empressent vite de le couper, de le raboter à un petit centimètre. Il attire donc l'attention du Conseil administratif sur le fait qu'ils pourraient, sur le plan

écologique, laisser davantage la nature sauvage prendre ses quartiers à Plan-les-Ouates et ne pas forcément tondre un lundi sur deux.

Bien que ce ne soit pas une question, **M. Durand** explique que la gestion des espaces publics, notamment quand il s'agit de l'herbe est une question compliquée ; il y a des usages différents et un plan de gestion qui a été élaboré par un mandataire. Une discussion avec tous les jardiniers est agendée d'ici le mois d'août 2018, afin de discuter de tous ces entretiens avec les jardiniers qui s'en occupent. Il y a des endroits où ce sera toujours comme cela ; ils seront tondus le plus souvent possible, afin que ce soit le plus impeccable possible, parce que c'est aussi ce que les gens veulent en majorité. Et il y a d'autres endroits où les traitements sont moins invasifs. Il espère même, pour sa part, réintroduire l'usage de la faux.

8.2. Remerciements à Mme Monbaron et ses services

M. Farinelli souhaite remercier Mme Monbaron et ses services pour leur rapidité d'action concernant les mesures de limitation de vitesse sur le chemin des Charrotons qui va de chez Schilliger à la Gavotte, où se trouve le nouveau parking. Il se réjouit de voir ces résultats publiés sur le site internet de la Commune. En primeur, il annonce que la majorité des usagers ont respecté la vitesse, tandis que trois ont roulé de façon excessive. Le sentiment qu'ils ont eu que les gens roulaient un peu trop vite, sans visibilité, était donc sans doute subjectif. Le record a tout de même été de 91 km/h. Vu qu'il n'y a pas de panneaux, il s'agit d'une limitation à 80 m/h, mais il est clair que les automobilistes doivent adapter leur vitesse à la visibilité et il serait heureux que des mesures puissent être prises suite à ces observations. Soit avec un coussin berlinois, soit avec un panneau ou autre chose. Il fait également remarquer qu'il y a de plus en plus de trafic de transit, bien que cela concerne plus leurs voisins de Confignon.

8.3. Concert annuel de la Musique municipale de Plan-les-Ouates

M. Farinelli informe qu'il a eu la chance, avec M. Favre, d'assister au concert annuel de la Musique municipale de Plan-les-Ouates, lorsque le Conseil municipal était en voyage (il y a eu une collision dans l'agenda). Ce fut un magnifique concert. Il a vu une Musique municipale rajeunie, avec une ambiance entre les musiciens vraiment excellente et des musiques renouvelées, des musiques de films et surtout avec idée nouvelle de grand écran sur lequel les films étaient projetés. Cela commençait avec *'Retour vers le futur'* pour finir avec *'Ghostbusters'*, en passant par *'James Bond'*. Bravo donc à la Musique municipale qui leur a fait son concert annuel avec des musiques tout à fait magnifiques et qui ont plus aux gens qui étaient là. On leur suggèrera juste de choisir une date qui ne tombe pas en même temps que le voyage du Conseil municipal.

8.4. Assemblée générale extraordinaire du FC Plan-les-Ouates

M. Righetti aimerait leur donner son retour sur l'Assemblée générale qu'il a vécu la veille au soir, à savoir l'Assemblée générale extraordinaire du FC Plan-les-Ouates. C'était extrêmement flou et mal approprié. Certes, les membres passifs et anciens, comme lui, n'avaient pas le droit de voter, mais ils ont pu s'inviter quand même. Le sentiment qu'il a eu lors de cette Assemblée était assez particulier puisque la convocation comportait un point unique et selon leurs statuts, c'était le seul point à traiter. Point unique qui était la présentation d'un projet avec la volonté d'élire un nouveau comité présenté par le Président sortant. De plus, cette séance était un peu particulière puisqu'à l'entrée de la salle (cela se passait aux Cherpines), il y avait trois agents de sécurité de la société Python Sécurité, ce qui a rendu l'ambiance assez lourde. Il fait ce retour en tant que conseiller municipal, ainsi que membre de ce club. Le projet a été présenté et après de très longues discussions, très animées et émotionnelles, sur les problèmes de gestion du club, les membres passifs ont tout de même demandé à ce que le comité présente les personnes composant le nouveau comité et qu'ils passent au vote. Là aussi, la présentation du

nouveau comité était floue, parce qu'évidemment les entraîneurs n'étaient pas là. Le résultat a été que le projet présenté par le Président et son comité actuel a été refusé par 38 non, 20 oui et 5 abstentions. Ils étaient environ une centaine de personnes, mais tout le monde ne pouvait pas voter. Ce qui veut bien dire qu'aujourd'hui, le Président est démissionnaire au 30 juin 2018. Il devrait donc normalement y avoir une nouvelle Assemblée générale extraordinaire à laquelle, il espère, ils vont peut-être inviter un membre du Conseil administratif. Il faut simplement se rendre compte qu'aujourd'hui, ils versent des subventions à une association sportive qui lui fait vraiment souci. Pour cette raison, il se devait de leur donner ce retour un peu chaotique de la soirée d'hier.

8.5. Félicitations aux conseillères municipales, gagnantes du tournoi de pétanque des élus

Toujours dans le domaine sportif, **M. Righetti** tient à remercier les trois magnifiques femmes qui leur ont rapporté la coupe du tournoi de pétanque, obtenue dans le cadre du tournoi des élus.

Mme Saas est ravie d'avoir remporté, avec Mme Borstcher et Mme Dubois, cette magnifique coupe et elle espère qu'ils vont pouvoir la graver avant de la remettre en jeu l'année prochaine.

8.6. Intervention du TCS dans le cadre du retour du voyage du Conseil municipal

M. Di Giorgio annonce que suite à l'annulation par Swiss de leur vol de retour depuis Zürich, le TCS a pris les choses en mains et convoqué les représentants suisses. Cela risque de prendre du temps, mais ils s'en occupent.

8.7. Réunion commune entre les commissions culturelles de Confignon et de Plan-les-Ouates concernant le cirque

M. Di Giorgio explique que, suite à la réunion commune entre les commissions culturelles de Confignon et Plan-les-Ouates, concernant le cirque où Confignon avait l'idée non seulement de réaliser une halle, mais également de mettre en place un CFC de cirque, il s'était un peu étonné parce qu'il voit mal un CFC de clown, de jongleur ou un CFC de dompteur, etc. Il avait alors émis l'idée à laquelle personne n'avait pensé. Il a, en effet, suggéré de voir avec des professionnels du cirque, c'est-à-dire des grandes familles, des grandes lignées de cirque. Chose promise, chose due, il a donc pris des contacts et une de ces grandes familles de cirque a accepté de venir leur parler. Soit à la commission culturelle, soit au Conseil municipal, afin de leur expliquer toute la problématique du cirque, si un CFC est possible et discuter de la problématique d'une véritable école de cirque. Cette famille est la famille Van Gool, propriétaire de différents cirques, notamment le Cirque d'hiver. Ils sont d'accord de les rencontrer, ils sont d'accord de les aider. Il faut savoir que cette famille possède la plus grande école de cirque en Suisse. Ils sont donc prêts à répondre à toutes les questions. Il a donné les coordonnées de M. Harry Van Gool à M. Mabut et espère que ce dernier fera le nécessaire parce qu'à ce jour, M. Van Gool n'a toujours pas reçu de téléphone. Il serait dommage de perdre ce contact qui est une richesse pour eux. Il espère qu'ils arriveront également à organiser quelque chose au niveau du Conseil municipal.

M. Magnin remercie M. Di Giorgio de leur faire bénéficier de ses contacts. Ils vont bien sûr essayer d'organiser quelque chose, mais il sera difficile de le faire d'ici la fin du mois de juin 2018.

8.8. Voyage du Conseil municipal

M. Magnin tient à remercier leur ex Présidente, Mme Alexandra Saas, pour l'organisation du voyage du Conseil municipal. Ils ne sont pas revenus les mains vides. Afin de faire profiter les

personnes qui étaient absentes, des bienfondés de la Pologne, ils ont ramené deux boissons locales.

8.9. Visite de l'entreprise Piasio

M. Magnin annonce qu'une visite de l'entreprise Piasio, qui a déménagé ses locaux sur Bardonnex, mais dont le quartier général reste sur Plan-les-Ouates, est prévue pour le 12 septembre 2018. Il les invite à noter cette date dans leurs agendas.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H50 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire

Nathalie RÜEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Aménagement et grands projets du 28 mai**
- b) Sports du 7 juin**
- c) Infrastructures et environnement du 11 juin**
- d) Economie et finances du 14 juin**

Annexe 1)

D 128-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 480'000.- destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 130-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 41'000.- pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan- les-Ouates en complément à l'étude « mobilité » menée par le Canton

Annexe 3)

D 132-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 315'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 135-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 4'170'000.- pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

D 136-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la 1^{ère} étape de mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers à Plan- les-Ouates

Annexe 6)

R 12-2018 P : Pour l'envoi d'un courrier destiné à Messieurs Antonio Hodgers et Serge Dal Busco

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 19 juin 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 28 mai 2018 à 20h00

1) Mutation parcellaire aux Sciers : nouvelle délibération

Le Conseil municipal a voté une délibération en février dernier pour les diverses mutations parcellaires à réaliser aux Sciers. Cette délibération a été validée par le département présidentiel, mais pas par la surveillance des communes qui la juge trop vaste, ne circonscrivant pas suffisamment les différentes étapes de mutation et octroyant au Conseil Administratif un pouvoir trop important pour signer les différents actes. Chaque étape de la mutation parcellaire fera donc l'objet d'une nouvelle délibération indépendante.

2) 5% de surfaces destinées à la vie de quartier aux Cherpines : information sur la séance prévue avec les associations communales le 14 juin 2018

Ces surfaces sont prévues pour animer la vie du quartier. Ces surfaces étaient précédemment appelées « surfaces non marchandes ». Ces surfaces d'activités sont possiblement réalisables. En effet, en l'absence de projets solides, les promoteurs ne les réaliseront pas.

Un appel à projets a été présenté aux associations de la commune lors d'une séance le 14 juin dernier à 18h30 à la salle communale. Les activités destinées à la vie de quartier ne doivent pas concurrencer les activités traditionnelles ; un loyer, peu élevé, devra être payé et l'activité doit profiter au quartier. Une fiche projet permettra aux associations de se porter candidates. Pour information la Commune de Plan-les-Ouates compte actuellement 75 associations.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le mardi 18 juin 2018

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 19 juin 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 7 juin 2018 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Délibération D129-2018 – Crédit d'étude prévoyant la possibilité de construire deux terrains synthétiques pour la dernière phase de réalisation aux Cherpines. Ceci surtout pour pallier au problème de sur occupation qui s'annonce et en support au Rugby et Football Américain, cette possibilité permettrait d'optimiser l'occupation des terrains en cas de mauvais temps.
Une discussion fournie entre les conseillers pour une réalisation en herbe ou en synthétique pose la volonté de faire de nouveau appel à l'audition d'un spécialiste lors d'une prochaine séance : la délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.
2. Communications du CA :
 - A. Discussion sur la situation et demande du Kyudo Kai : actuellement il est précisé que nous n'avons ni les ressources et ni la volonté financière pour répondre à la demande de cette association. Une nouvelle approche sera prévue en 2019 lors de la ré-étude du projet du sujet.
 - B. Des explications sont données suite à l'adaptation des barrières autour des terrains des Cherpines, ceci suite à un accident grave intervenu lors d'un match officiel sur une autre commune.
 - C. Tennis provisoires : le CA nous présente la nouvelle délibération avec le changement proposé pour modifier le projet et le rendre plus approprié et moins onéreux.
3. Divers : La commission discute sur le mot du président du FCPLO qu'on a pu lire dans le programme du tournoi de l'Ascension. Le CA nous informe de la situation tendue entre « FC Plan-les-Ouates buvette Sàrl » et la commune, il s'avère qu'il existe aussi des difficultés dans le changement de comité du club... suite au prochain épisode de cet imbroglio sportif.

Rapporteur : Roberto Righetti , le 18 juin 2018

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 19 juin 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT

Lieu: salle des commissions
Date et heure: lundi 11 juin 2018

1) Délibération D132-2018: crédit désengagement de 315'000F pour l'entretien du réseau routier à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates

Après la présentation de M.Küni du bureau ERTEC et les compléments d'information de M.Rombaldi, la délibération est précisée favorablement à l'unanimité

2) Délibération D-128-2018: crédit d'engagement de 480'000F destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs à Plan-les-Ouates

La délibération est précisée favorablement à l'unanimité

3) Délibération D130-2018: crédit d'engagement de 41'000F pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint Julien à Plan-les-Ouates en complément à l'étude « mobilité » menée par le canton

La délibération est précisée favorablement par 7 oui et 1 non

4) Communications de notre conseiller administratif concernant les dossiers du Génie Civil, de l'OPB, des Espaces Verts, de l'Environnement (à noter que des grenouilles rousses ont été répertoriées sur notre territoire) et de la Mobilité.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 11 juin 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 14 juin 2018

1. Délibération D 128-2018: Crédit d'engagement de 480 000 F destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates

Après la présentation du projet, des questions sont posées portant principalement sur les normes de sécurité des jeux.

La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité par les membres de la commission.

2. Délibération D 129-2018: Crédit d'engagement de 85 000 F en vue d'une étude pour la construction d'un terrain synthétique au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates étape 4/4, partie ½

Après présentation du projet, les questions portent sur les honoraires des mandataires, sur les manques de données permettant d'avoir une idée globale sur la demande.

Compte tenu de certaines incertitudes, la délibération est préavisée défavorablement par 4 non, 3 oui et 3 abstentions.

3. Délibération D 130-2018: Crédit d'engagement de 41 000 F pour la réalisation d'une «étude urbaine» visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates en complément à l'étude «mobilité» menée par le Canton

Après présentation de la demande, la délibération est préavisée favorablement par 9 oui et 1 non.

4. Délibération D 132-2018: Crédit d'engagement de 315 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates

La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité de la commission.

5. Communications du Conseil administratif

La demande de dépassement pour la modification de 5 modules horodateurs et l'acquisition d'un nouveau sur le compte 6150.3111, pour un montant de 29'097.-, est acceptée à l'unanimité.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
14 juin 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 128-2018**
Séance du 19 juin 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 480 000 F destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates

Vu la nécessité de mettre en conformité les places de jeux pour assurer la sécurité des utilisateurs,

vu la nécessité de mettre aux normes les fontaines à distribution d'eau de consommation,

vu l'intérêt de procéder à l'installation d'une nouvelle fontaine,

vu la nécessité de réfection des surfaces de l'emplacement destiné à la buvette temporaire sur le Mail des Marronniers,

vu l'intérêt de procéder à ces travaux par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts,

vu l'exposé des motifs EM 128-2018, de mai 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux de 2018 à 2020.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 480 000 F, destiné à la mise en conformité et à l'aménagement des places de jeux et espaces de loisirs de Plan-les-Ouates.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 480 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 480 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300.0 « amortissements planifiés des terrains non bâtis du patrimoine administratif », dès 2019.

SEE – SF – 19.06.2018 #46036



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 130-2018**
Séance du 19 juin 2018

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 41 000 F pour la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates en complément de l'étude « mobilité » menée par le Canton

Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N°29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la réalisation en 2018, par les services du Canton de Genève, d'une étude de requalification de la route de Saint-Julien dans sa traversée de Plan-les-Ouates afin d'optimiser la vitesse commerciale de la ligne de bus D,

vu la résolution R 11-2017 « Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé », acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2018,

vu l'exposé des motifs EM 130-2018, de mai 2018, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 1 non et 2 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 41 000 F destiné à financer la réalisation d'une « étude urbaine » visant le réaménagement de la route de Saint-Julien en complément de l'étude « mobilité » menée par le Canton.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue de 41 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir le montant net prévu de 41 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3320.9 « amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif », de 2019 à 2023.

SCA/ – SF – 19.06.2018 # 46665



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 132-2018**
Séance du 19 juin 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 315 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
à exécuter en 2018 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA par le Conseil administratif, pour l'expertise du réseau routier communal 2018,

vu le rapport final du plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal, établi en 2017 par le bureau ERTEC SA pour les années 2018 à 2022,

vu la réfection des chaussées communales dans ledit plan quinquennal pour l'année 2018,

vu l'entretien lourd à entreprendre sur le chemin du Pont-du-Centenaire (2), le chemin de la Plamatte (59.1), le chemin Charles-Baudoin (128) et le chemin de la Dérupe (139), suite à l'état actuel des enrobés nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ces chemins pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'entretien léger à entreprendre sur 20 chemins communaux,

vu l'exposé des motifs EM 132-2018, d'avril 2018, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2018.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 315 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 315 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 315 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication », de 2019 à 2038.

SCA/ – SF – 19.06.2018 # 46309



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 135-2018 P**
Séance du 19 juin 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 4 170 000 F pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le passage à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation des droits à bâtir (DàB) des différents propriétaires, dont la Commune, et la mise en œuvre des projets d'équipements et d'infrastructures,

vu l'immeuble « Q », propriété de la CPEG (Caisse de pension de l'Etat de Genève), au rez-de-chaussée duquel sont prévues des surfaces d'activités,

vu l'opportunité de pouvoir concevoir dans le cadre des premiers immeubles livrés, soit environ 175 logements, une nouvelle structure d'accueil à prestations élargies (crèche) en profitant de la réalisation d'un projet immobilier privé, s'inscrivant dans le plan localisé de quartier (PLQ) de La Chapelle/Les Sciers,

vu les besoins des familles nouvelles arrivantes dans le quartier des Sciers, en matière de structure d'accueil pour leurs jeunes enfants, leur permettant ainsi de conjuguer vie familiale et vie professionnelle,

vu le manque de places dans les institutions de la petite enfance existantes sur la commune,

vu l'exposé des motifs EM 135-2018, de juin 2018, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e, k et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir les futurs lots de PPE d'environ 550 m2 SBP situés dans les rez-de-chaussée de l'immeuble « Q » du périmètre des Sciers, parcelle N° 7'085, propriété de la CPEG, ceci en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places, livrée « clés en main », selon le projet d'acte qui sera établi par Me Vallery-Spaethe, notaire à Genève.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 4 170 000 F, destiné à financer l'acquisition des lots de PPE, la réalisation du projet et les équipements de fonctionnement, dont à déduire les recettes estimées à 160 000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 4 170 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 4 010 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.
5. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération, vu le but d'utilité publique de celle-ci.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de tous les actes nécessaires à l'acquisition des lots de PPE et à la mise en oeuvre de cette opération.

SE/DKC – SCA/PhZ – SF/PL - juin 2018 # 31'741



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 136-2018**
Séance du 19 juin 2018

DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la 1^{ère} étape de mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le parcellaire actuel du périmètre concerné par le PLQ Les Sciers,

vu les discussions au sein du groupe des promoteurs constitué, afin de permettre la mise en œuvre du quartier des Sciers,

vu les autorisations de construire N° DD 110'860, DD 110'865, DD 110'454, DD 110'475 et DD 110'515 actuellement en cours d'instruction pour la première étape de réalisation du PLQ Les Sciers,

vu les autorisations de construire N° DD 108'786 délivrée le 22 novembre 2017 et N° DD 108'787 délivrée le 15 février 2018,

vu le plan d'aménagement paysager (PAP) établi par le bureau « La Touche Verte » en 2016 et déposé avec les premières autorisations de construire du quartier,

vu le tableau et le plan de mutation parcellaire N° 28/2017 établi par le bureau HKD en date du 19 avril 2018 pour la mise en œuvre d'une première étape de mutation parcellaire,

vu l'intégration des parcelles communales N° 5702, 5703, 5711, 5712, et des parcelles dont la Commune est copropriétaire, à savoir les parcelles N° 5705, 5708, 5710 5713, 7249, ainsi que la parcelle dp5689 affectée au domaine public communal, dans cette première étape de mutation,

vu l'acte notarié qui sera nécessaire pour la réalisation de cette première étape de mutation parcellaire,

vu les délibérations D 42A-2016, D 62-2016, D 64-2017 et D 79-2017 introduisant les montants financiers nécessaires à la signature de cet acte,

vu la délibération D 115-2018, votée le 27 février 2018,

vu l'exposé des motifs EM 136-2018, de juin 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'annuler la délibération D 115-2018 votée par le Conseil municipal le 27 février 2018.
2. D'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte préparé par Me Rubido relatif à la première étape de mutation parcellaire au sein du PLQ Les Sciers et dont le projet est ci-annexé, conformément au tableau de mutation n°28/2017 établi par le bureau de géomètres HKD en date du 19.04.2018, et ce en qualité de propriétaire ou de copropriétaire des parcelles N° 5702, 5703, 5711, 5712, 5705, 5708, 5710, 5713, 7249 et dp5689 au sein du périmètre ;
3. De requérir la désaffectation de la parcelle dp5689 du domaine public de la Commune au titre de l'article 11 alinéa 2 a) et b) de la loi sur le domaine public (LDPu – L 1 05) ;
4. Le coût prévisible de cette opération foncière se monte à environ F 196 000 et sera imputé sur les comptes 9630.10870, 7900.52900 et 6150.50100 correspondant respectivement aux crédits d'études des immeubles G2, E, F et H aux Sciers (D 42A-2016 et D 62-2016) ainsi que des crédits d'études sur le financement des équipements et aménagements du quartier des Sciers (D 64-2017 et D 79-2017). Ces montants seront ensuite consolidés dans les crédits de construction des immeubles G2, E, F et H.

SCA/ /PL / 19.06.2018 # 48732

RESOLUTION

Pour l'envoi d'un courrier destiné à Messieurs Antonio Hodgers et Serge Dal Busco

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

L'envoi du courrier suivant à MM. Hodgers et Dal Busco :

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates tient à vous faire part de son indignation concernant le règlement du PLQ Le Rolliet No 30043-529, adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, en relation avec le préavis positif donné par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 26 septembre 2017. Il a également pris connaissance de l'Arrêté du Conseil d'Etat No 1667-2018 concernant l'opposition de riverains communiens au PLQ Le Rolliet.

Tout d'abord, il observe que le règlement d'application du PDQ Le Rolliet ne contient pas la réserve contenue dans la décision du Conseil municipal du 26 septembre 2017, sous remarques générales, point 2 :

« *Les logements du Rolliet ne devront être livrés qu'après la mise en service du tramway.* »

Ensuite, à la lecture de l'Arrêté No 1667-2018, nous lisons en page 8, fin du 2^e paragraphe :

« L'adjonction formelle d'un article dans le règlement du projet de PLQ litigieux, stipulant que *« les logements ne doivent être à disposition des habitants qu'après la mise en service du tram »*, serait inopportune, une telle règle pouvant le cas échéant s'avérer excessivement rigide et de nature à bloquer inutilement un processus d'urbanisation préconisé tant par le PDCn 2030, le PDQ des Cherpines, que par la volonté populaire, au vu notamment de la gravité de la crise du logement qui sévit... »

Cette phrase est en parfaite contradiction avec les engagements contenus dans la **Convention du 13 novembre 2017 relative à la coordination entre l'urbanisation et l'offre de mobilité aux Cherpines** (Conseil d'Etat – Confignon – Plan-les-Ouates).

Ces deux faits nous font réaffirmer les points suivants :

1. Que le Conseil d'Etat maintienne ses engagements concernant la concomitance entre l'arrivée du tram et la mise à disposition des logements au Rolliet
2. Que le Conseil d'Etat inclue la Convention signée dans le règlement d'application du "PLQ 2" Cherpines en cours de préparation

Il va de soi que nous invitons le Conseil d'Etat à rencontrer le Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Dans cette attente, recevez, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil municipal de Plan-les-Ouates :

Le président

Philippe Rochetin